5-5463/4

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

CODE DE L'U.E. (2): 8/10006 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801

La présente demande émane du réseau:

X (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
O (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) D.LETURCQ.....
Date et signature (1) : 21/06/2017

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1page)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°**2** (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	**X** (4) du niveau inférieur	**O** (4) du niveau supérieur
de	**X** (4) transition	**O** (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant — Repris en annexe n°**4** (1 page)
5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (1 page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Méthodologie et organisation du travail	CT	B	12	
Travaux pratiques	PP	L	36	
Part d'autonomie		P	12	
Total des périodes			60	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1 page)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 28/06/2017 Signature :

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance
Bd du Jardin Botanique 20/22
1000 BRUXELLES

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Annexe 1

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de développer les techniques adéquates d'entretien des locaux à domicile et en collectivité dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie.

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Annexe 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En pratique de la langue française,

L'étudiant doit être capable de :

- lire et comprendre des messages simples, liés à la vie quotidienne, plus précisément :
  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- s'exprimer oralement et par écrit en rapport à des situations simples de la vie quotidienne :
  - produire des réponses compréhensibles à des questions posées;
  - rendre un avis sur des informations données, des situations présentées.

En mathématiques,

- utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.B.

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Annexe 3

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de temps d'exécution,

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de planifier et d'organiser l'entretien et le rangement d'un ou deux locaux en milieu familial ou collectif ;
- d'expliquer ses choix de méthodologie.

Pour la détermination du **degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de précision dans la réalisation et l'organisation du travail,
- le degré d'efficacité de la gestion du temps,
- le degré de pertinence des explications.

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Annexe 4

5. PROGRAMME DU COURS

Dans le cadre du métier de l'aide ménager social à domicile ou en collectivité,

l'étudiant sera capable :

En méthodologie et organisation du travail :

- de planifier son travail de façon rationnelle;
- d'organiser son travail dans le respect de l'environnement (tri des déchets, éco consommation,…) ;
- d'identifier les types d'appareils, leurs caractéristiques techniques et leur état de conformité apparent ;
- d'identifier les produits (écologiques, chimiques …) et d'établir le dosage à utiliser pour l'entretien des locaux en fonction du degré d'encrassement et de la nature des matériaux ;
- de s'adapter au matériel et produits disponibles et d'en proposer une alternative adaptée à la situation ;
- d'identifier les risques d'accidents en fonction du lieu de travail ;
- de décrire la conduite à suivre en cas d'accident ;

En travaux pratiques :

Dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène, d'écologie, d'ergonomie et de gestion du temps,

- d'appliquer les différentes techniques d'entretien aux habitations individuelles et de collectivités ;
- de procéder à des activités de rangement de chaque pièce et local en tenant compte des habitudes, des besoins des bénéficiaires/résidents ou des nécessités ;
- d'effectuer l'entretien si nécessaire et le rangement du matériel de nettoyage ;
- de ranger les produits d'entretien utilisés ;
- d'expliquer ses choix de méthodologie.

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Annexe 5

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 15 étudiants.

TECHNIQUES DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Annexe 6

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.